



Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance

7,2% TTC des sommes encaissées

- **Mise en place du mandat de gestion**
- **Gestion locative courante :** appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- **Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- **Tenue de la comptabilité propriétaire :** compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- **Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- **Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- **Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- **Gestion du congé locataire :** contrôle de validité et acceptation
- **Décompte de sortie du locataire**
- **Règlement des factures fournisseurs**
- **Organisation et suivi** des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC
- **Demande de devis** supérieurs à 200 € TTC

Services complémentaires

	Service référence 8,4% TTC	Service excellence 9,6% TTC	Coût hors forfait TTC
Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	●	●	150 €/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	●	●	100 €
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	●	●	250 €
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	50 €/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 2000 € TTC : suivi et contrôle des travaux	●	●	150 €/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 2000 € TTC : suivi et contrôle des travaux	○	●	150 € + 4% du montant des travaux
Réalisation d'une visite conseil	●	●	90 €/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	90 €/lot/an
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	10 €/lot/mois
Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds	○	○	250 €/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	90 €/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	90 €/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	3€/m ² (logement vide) 5€/m ² (meublé)
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	90 €/heure
Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *	○	○	2,50 % TTC sur les encaissements 100 € TTC
Honoraires de rédaction d'avenant au bail, acte de renouvellement pour chaque partie bailleur et locataire. A la charge du demandeur	○	○	
	○	○	
	○	○	
	○	○	

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte (1) et Meublée (1)

Zone géographique dans laquelle est située le bien : Zone tendue

Année de référence : 2026

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10.09 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.03 € / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	100.00 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	120.00 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	75 € TTC (Loyers de 501 à 800 €) 100 € TTC (Loyers à partir de 801 €)
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10.09 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux appartement nu	3.03 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux appartement meublé	4.00 € / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	100.00 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, état des lieux	120.00 € TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème Honoraires de Gestion locative

Pack Confiance : **7.20 % TTC des sommes encaissées***

Pack Référence : **8.40 % TTC des sommes encaissées***

Pack Excellence : **9.60 % TTC des sommes encaissées***

*Le détail de chaque pack est disponible en agence

Barème établi le 15 janvier 2026

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est située le bien : Zone non tendue

Année de référence : 2026

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8.07 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.03 € / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	100.00 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	120.00 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	75 € TTC (Loyers de 501 à 800 €) 100 € TTC (Loyers à partir de 801 €)
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8.07 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux appartement nu	3.03 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux appartement meublé	4.00 € / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	100.00 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, état des lieux	120.00 € TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème Honoraires de Gestion locative

Pack Confiance : **7.20 % TTC des sommes encaissées***

Pack Référence : **8.40 % TTC des sommes encaissées***

Pack Excellence : **9.60 % TTC des sommes encaissées***

*Le détail de chaque pack est disponible en agence

Barème établi le 15 janvier 2026